

La lettre des psychologues

n° 33, novembre 2014

Sites hautement recommandables

www.sante.cgt.fr

www.cgtlaborit.fr

www.wmaker.net/reseaupsycho.fr

et aussi sur Facebook [psychologues CGT](https://www.facebook.com/psychologuesCGT) (à voir, la vidéo de la manif du 19 juin !)



**Le 4 décembre 2014,
vous élirez vos représentants !**

Pourquoi voter le 4 décembre ?

Les syndicats sont des organisations reconnues officiellement, leur légitimité et leurs forces dépendent grandement des élections professionnelles qui ont lieu tous les quatre ans. **Les personnes élues seront mandatées par votre vote pour vous défendre** et vous représenter, pour **négoier dans toutes les instances locales (votre établissement), régionales (ARS) et nationales (DGOS, Ministères)**, dans tous les domaines (conditions de travail, salaires, budgets, application de la loi ANT, protocoles,...). Ces élections ont lieu tous les 4 ans.

Vous allez aussi voter pour la CNRACL : c'est votre caisse de retraite qui est gérée par les représentants que vous élisez tous les 6 ans.

Cela fait partie du processus démocratique au sein du monde du travail qu'il s'agit de soutenir constamment.

Les collègues de psychologues ou regroupements de collègues sont informels, issus de la volonté des professionnels de se rassembler pour partager leurs réflexions autour de leurs pratiques au sein des établissements. Cette volonté reflète un besoin de s'organiser pour une réelle inscription dans l'hôpital.

Toutefois, ne perdez pas de vue que les représentants du collège n'ont aucun mandat, ne siègent pas dans les instances et n'ont aucune légitimité actuellement sur le plan institutionnel.

Lors du dernier mandat 2011-2014, vos élus CGT se sont battus pour le statut de psychothérapeute, le temps FIR pour les contractuels, la loi ANT, la revalorisation salariale et la fin de la précarité. Nous soutenons l'expérimentation de structuration de la profession dans le but de l'inscrire dans la réglementation.

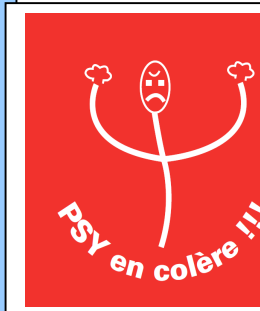
Pour poursuivre nous avons besoin d'une forte légitimité que vous pouvez nous donner pour construire un rapport de forces en votre faveur.



Rencontre avec Denys ROBILIARD

Après de nombreux reports, nous avons rencontré le 23 septembre l'auteur du rapport sur la santé mentale et la psychiatrie, qui devait préparer le projet de loi santé

- **Remboursement des actes des psychologues.** Nous évoquons les conséquences **vertigineuses** du coût financier **pour la population** et surtout la **privatisation** du mode de remboursement **semblable au modèle déplorable et inégalitaire des USA** au détriment de la prise en charge actuelle par la Sécurité Sociale. Le député reconnaît avoir été poussé par le gouvernement à faire les choses vite et regrette cette vision à court terme. Rabattre l'activité des psychologues sur celles d'actes comptabilisés **entraîne** des effets **délétères** sur le fonctionnement actuel de **l'hôpital**. **Le député nie** les réductions de personnels. **Il nous écoute parler** du très grand appauvrissement du sens du travail, qui **détérior**e le lien aux patients pour les équipes mais aussi sa dimension institutionnelle, particulièrement mise à mal.
- **Psychologue = profession de santé ?** Pour le député, la prise en compte de nos actes serait facilitée par un statut de professionnel de santé, que nous refusons **catégoriquement**. Il se montre particulièrement missionné pour organiser le remplacement de la pénurie de psychiatres par les psychologues.
- Le gouvernement **organise** la **pénurie de psychiatres pour provoquer des glissements de tâches sur d'autres professions**. Selon Denys Robiliard, la ministre de la santé voudrait réellement nous faire une place. **Nous refusons le glissement de tâches et revendiquons notre formation en sciences humaines et notre spécificité dans le soin psychique**. Nous ne sommes pas des psychiatres de remplacement Par contre nous souhaiterions que nos responsabilités assumées **dans une autre répartition des missions inhérentes à cette pénurie**, soient reconnues et prises en compte.
- Selon le député, il n'y a pas d'obstacle à la **réintroduction de la dimension psychologique** ni à la pérennisation de la place des psychologues au sein de la FPH. **Il nous propose de lui adresser très rapidement l'ensemble de nos revendications pour son travail de parlementaire**. (Le texte sera très bientôt sur notre page facebook.)
- **Le député ne remet nullement en question la loi HPST que nous condamnons mais reconnaît que la loi santé n'est pas écrite, projet de loi que nous condamnons vigoureusement.**



Bilan de la journée de défense de la Sécu le 16 octobre 2014

Forte mobilisation de la CGT avec un imposant cortège interprofessionnel à Paris pour défendre la sécurité sociale.

De nombreux cortèges dans les grandes villes avec parfois des initiatives originales avec les intermittents du spectacle.

La mobilisation se poursuit dans la recherche de convergence des luttes.

Prochaine mobilisation pour la fonction publique CGT, FSU, Solidaires et FA-FP. A Paris manifestation devant l'Assemblée Nationale. Le 18 novembre nous exigeons :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice,
- La fin des suppressions de postes et des créations d'emploi partout où c'est nécessaire,
- Un nouveau et vaste plan de titularisation,
- Le retrait des contre réformes synonymes de démantèlement des services publics
- La rénovation et le renforcement du statut général

https://www.facebook.com/CollectifNationalDesPsychologuesUfmictCgt?hc_location=timeline



Si vous souhaitez vous abonner à cette newsletter, envoyez votre e-mail à ufmict@sante.cgt.fr avec votre région et département. *Si vous la recevez par un intermédiaire,*

Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière

La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !

Cotisation = 1% du salaire, dont les 2/3 déductibles des impôts